Création de la succursale

L'immatriculation d'une succursale ou agence hors du ressort du tribunal Où est situé le siège social de la société mère, soulève un problème qui sont : Le même problème des frais l'immatriculation d'une succursale ou agence du commerçant qui doivent être de 50 Dhs au lieu de 150 Dhs pratiqués au Niveau de certains tribunaux

Le PV de création de la succursale est payé à 200 Dhs puisqu'il est traité Par certains tribunaux comme le statut de création de la société. II s'agit Bien d'une modification qui touche à la personne morale existante, ce Nécessite seulement des frais de 50 Dhs.

Pièces à déposer au tribunal où est située la société mère :

- *Déclaration modèle 4-1 rédigée en 3 exemplaires signés et légalisés par le gérant ou par mandataire,*
- *(2) décision portant création de la succursale ou de l'Agence et Désignation du gérant, signée légalisée et enregistré,*
- *Original de la procuration si l'immatriculation est faite par un Mandataire,*
- *Photocopie de la pièce d'identité de l'assujetti ayant procuration, le cas Échéant,*
- *Frais de 50 Dhs pour le dépôt.*

Pièces à déposer au tribun où est située la succursale

- *Déclaration modèle 3-1 rédigée en 3 exemplaires signés et légalisés par le gérant ou par mandataire,*
- *(2) décision portant création de la succursale ou de l'agence et Désignation du gérant, Signée, légalisée et enregistrée*
- *Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le tribunal où est situé le siège social,*
- *Certificat négatif ne dépassant pas une année, le cas échéant*
- *Copie de la pièce d'identité du gérant*
- *Certificat de dépôt,*

- *Certificat de patente (original*
- *Original de la Procuration si l'immatriculation est faite par un mandataire*
- *Contrat de bail,*

Annexes

STE RIH CAR (SARL-AU)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL : PREMIER ETAGE RUE 10 N 50 AZEMOURE

Procès-verbal

Décision de l'associe unique du 05-08-2020

L'associé Unique de la société dite " RIH CAR (SARL-AU)", Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 DH, décide en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts les résolutions suivantes.

Le soussigné :

Mr K. ZAKARIYA, Né le 26/01/1995, à GUERS TIAALLALINE MIDELT, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° Uxxx642 demeurant à AIT SALH XXX

Objet De La Décision Extraordinaire :

- *Création d'une succursale*
- *Désignation de son gérant*
- *Pouvoir – formalités et Clôture*

Première Résolution : Création d'une succursale

L'associé unique décide l'ouverture d'une nouvelle agence, à l'adresse suivante : N° 111 LOTISSEMENT ZIZ xxxxx.

Deuxième Résolution : Désignation Du Gérant

Cette succursale est gérée par Mr K. ZAKARIYA, titulaire de la CIN N° UB85642 demeurant à AIT SALH XXX.

Troisième Résolution : Pouvoirs

L'associé Unique confère tous pouvoirs au porteur ci-dessous nommés, d'un original, d'une copie d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Fait à ERRACHIDIA le : 05-08-2020

SIGNATURE :
Lu et approuvé par

Mr K. ZAKARIYA

Contrat De Bail

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Mr K. MOHA Né en 1959 à MZIZEL MIDELT, Titulaire de la CIN N° U xxx12, demeurant à AIT SALEH XXX.

Dénommé ci-après le « bailleur »

- Et la Société R.CAR (SARL-AU), Représenté par Mr K. ZAKARIYA, Né le 26/01/1995, à GUERS TIAALLALINE MIDELT, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN N° UXXX642 demeurant à AIT SALH XXX.

Dénommé ci-après le « locataire »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1/ BAIL

Mr K. MOHA *a loué à la Société* ***RIH CAR (SARL-AU)****, Représenté par* ***Mr K. ZAKARIYA*** *qui accepte* ***le Garage*** *avec ses aisances et dépendances, sis à* ***N° 111 LOTISSEMENT ZIZ XXXXX.***

ARTICLE 2/ DESTINATION

Le local est donné à bail est destiné pour être le ***siège social*** *de la société.*

ARTICLE 3/ DUREE

Le bail est consenti pour les deux parties pour une durée de ***3 ans*** *à compter du* ***05/08/2020 Au 06/08/2023****. Il se renouvellera cependant par* ***tacite reconduction.***

ARTICLE 4/ PRIX

Le présent bail est en outre consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de ***1600,00 Dhs (Mille Six Cent Dirhams)*** *payable le 1er de chaque mois.*

Le loyer sera augmenté au taux de 10% à l'expiration de chaque période de 3ans.

ARTICLE 4/ CONDITIONS

Le présent bail est consenti sous les charges et conditions ordinaires et de droits que les parties soussignées s'obligent à exécuter :

1/ *le locataire prendra le local loué dans l'état où il se trouve et l'entretiendra en bon état de réparation locative sans pouvoir rechercher le bailleur à quelque titre que ce soit.*

2/ *Le bailleur autorise le locataire à effectuer tous les travaux d'embellissement nécessaires à son activité à l'exception de ceux touchant l'ossature et les fondations de l'immeuble.*

3/ *tous les travaux et embellissement qui seront ainsi exécutés le seront aux frais exclusifs du locataire qui en aucun cas, ne pourra*

rechercher le propriétaire pour quelques raisons que ce soit et notamment pour une participation dans les frais et entretien des travaux et embellissement pour plus-value donné au local.

ARTICLE 6/ RESILIATION

En cas d'inobservation des clauses et conditions ci-dessus énumérées par l'une ou l'autre des parties, le présent bail sera résilié de plein droit un mois après une mise en demeure d'exécuter lesdites conditions adressées par lettre recommandée et restée infructueuse.

A cet effet, les parties soussignées attribuent pleine compétence à Monsieur le Présent du tribunal de 1ére instance de Casablanca ou son dévolutaire pour statuer sur tous les litiges et interpréter le président contrat, outre tous les frais et honoraires de procédure seront à la charge du preneur.

ARTICLE 7/ ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées déclarant faire élection de domicile leur en demeure et siège social respectif en tête des présentes.

Fait à Xxx 05/08/2020.

Société R.CAR (SARL-AU) *Mr K. ZAKARIYA* *(Locataire Exploitant)*	***Mr K. MOHA*** *(Bailleur propriétaire)*

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA JUSTICE

TRIBUNAL D'ERRACHIDIA

……..

Modèle n° 4/1

Décret du 9 RAMADANE 1417
(18 / 1 / 1997)
Article 2

REGISTRE DE COMMERCE
DECLARATION
DE MODIFICATION OU DE RADIATION

(Articles 50 du code de commerce)

SOCIETES COMMERCIALES

NOTA

****

La présente déclaration doit être rédigée en triple exemplaire, de façon très lisible, Dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'une procuration qui est conservée par le greffier.

La déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives exigées.

Nul assujetti ou société commercial ne peut être immatriculé à titre principal dans plusieurs registres locaux ou dans un même registre local sous plusieurs numéros (Art. 39 du code de commerce).

Toute indication inexacte donnée de mauvaise foi en vue de l'immatriculation ou de l'inscription au registre du commerce est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000 à 50.000 dirhams ou de l'une des ces deux peines seulement (Art64 du code de commerce).

N° d'immatriculation 13285 Raison Sociales ou dénomination : *STE RIH CAR (SARL-AU)*

Cadre réservé au greffier

Déclaration déposée le…….h …….… n°……..……au registre chronologique.

La conformité de la déclaration ci-dessus avec les pièces justificatives produites en application des règlements a été vérifiée par le secrétaire-greffier soussigné qui a procédé en conséquence à la transcription de la modification ou de la radiation demandée.

Le secrétaire-greffier

Cadre réservé au registre central

Modèle n°4/1

Déclaration de Modification ~~ou de Radiation~~

* * *

1)Adresse de l'établissement Concerné par la Modification ou la Radiation……..…..
PREMIER ETAGE RUE 10 N 50 AZEMOURE JDID . R/C n° 132xx/2019
2) N° et date de dépôt des actes et pièces …… ……..……

MODIFICATION DEMANDEE

3) Elément Ajoutés ~~Supprimés~~ :

l'ouverture d'une nouvelle succursale, à l'adresse suivante : N° 111 LOTISSEMENT ZIZ xxxx

Location gérance : adresse de l'établissement donné en gérance libre……...…….....
Durée de la gérance libre du ……..…….au…….....….
nature de l'acte…….……..
Nom, prénom du propriétaire du fonds de commerce donné en location gérance……
……..……..R.C n°…….tribunal…….....
Date de radiation ou de modification..……..…….…….
Insertions : n° et date du B.O……..…….……..…… ……
Du quotidien…….……..

RADIATION DEMANDEE

4) **Indication concernant l'établissement** :

Transfert siège social	Apport (fusion - scission)	Clôture liquidation	Fin gérance libre

Indiquer Nom, prénom adresse du nouveau bailleur (R.C n°..... .....
……..

** ** ** **

Le Soussigné (3 Mr KHALFAOUI ZAKARIYA CIN N° UB 85642 Adresse personnelle AIT SALH XXX

Qualités : Gérant

Certifie l'exactitude des inscriptions portée sur la présente déclaration.

Pièces produites…….

Fait en triple exemplaire
Errachidia Le **12-08-2020**

Le déclarant

Cadre réservé à la légalisation de Signature

1) Rayer les mentions inutiles (2) pour les étrangers résidents au Maroc n°de la carte d'immatriculation, pour les non résidents n° du passeport ou autre pièce d'identité, en indiquant la date et lieu de délivrance.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA JUSTICE
TRIBUNAL DE MIDELTE

Modèle n°3/1
Décret du 9 Ramadan 1417 (18/1/1997)
Article 2

REGISTRE DU COMMERCE
DECLARATION D'IMMATRICULATION

(Article 41 du code du commerce)

* * *

REPRESENTATIONS OU AGENCES COMMERCIALES
SUCCURSALES OU AGENCES DE SOCIETES COMMERCIALES OU DE COMMERCANTS ETRANGERS

(Article 153 du code du commerce)

NOTA

*** * ***

La présente déclaration doit être rédigée en triple exemplaire, de façon très lisible, dactylographiée et signée par le requérant ou par son mandataire muni d'une procuration qui est conservée par le greffier.

La déclaration doit être accompagnée des pièces justificatives exigées.

Nul assujetti ou société commercial ne peut être immatriculé à titre principal dans plusieurs registres locaux ou dans un même registre local sous plusieurs numéros (Art.39 du code de commerce).

Toute indication inexacte donnée de mauvaise foi en vue de l'immatriculation ou de l'inscription au registre du commerce est punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1000 à 50.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement (Art.64 du code de commerce)

N° d'immatriculation.....Nom et prénoms ou raison sociale ou dénomination **STE RIH CAR SARL AU**

Cadre réservé au greffier

Déclaration déposée le……..…….h……...n°……au registre chronologique.

La conformité de la déclaration ci-dessus avec les justificatives produite en application des règlements a été vérifiée par le secrétaire-greffier soussigné qui a procédé en conséquence à l'immatriculation demandée laquelle a reçu le numéro..... au registre analytique.

Le secrétaire-greffier

Cadre réservé au registre central

Modèle n°3/1

Déclaration d'immatriculation au registre du commerce

* * *

1) (Nom sous lequel le commerce est exercé ou (Raison sociale ou dénomination **STE RIH CAR SARL AU**

2) Forme juridique de la société ou forme de l'entreprise **SARL AU**

(- du principal établissement ou du siège social à l'étranger **PREMIER ETAGE RUE 10 N 50 AZEMOURE JDID ERRACHIDIA**

(R.C n° (ou du registre en tenant lieu) **13285/2019-ERRACHIDIA**

(- de la collectivité par laquelle ou pour laquelle l'entreprise est exploité **AUTOMOBILES, LOUEUR DE VÉHICULES**

3) Adresse **NR 111 LOTISSEMENT ZIZ xxx**

(- de l'établissement à inscrire ……//……...

(…… Patente n° **19500657**

(Enseigne (le cas échéant) .....//……

Date du certificat négatif **19/07/2019**

4) Origine du fonds (création, achat, donation etc ...) **CREATION**

5) Activité effectivement exercée **AUTOMOBILES, LOUEUR DE VÉHICULES**

6) Date de commencement d'exploitation **19-08-2020**

7) Adresse des fonds (s'il y a lieu) .....//.....

8) Fondé de pouvoir : nom, **K.** prénoms **ZAKARIYA**

Date et lieu de naissance **26/01/1995, à GUERS TIAALLALINE MIDELT** nationalité **MAROCAINE** Adresse personnelle **AIT SALH RICH**..C.I.N n° (3) **Uxxx42**

9) N° et date du dépôt de l'acte portant création de la représentation ou de l'agence commerciale et désignation du directeur ….....……

* * * * * * * *

Le soussigné (4) **K. ZAKARIYA** adresse personnelle **AIT SALH RICH**

……..……qualités **GERANT**

certifié l'exactitude des indications portées sur la présente déclaration d'immatriculation**.**

Pièces produites …….

Cadre réservé à la légalisation de signature

Fait en triple exemplaire
RICH le 19/08/2020
Le déclarant

(1) personnes physiques. (2) personnes morales. (3) pour les étrangers résidents au Maroc n° de la carte d'immatriculation, pour les non résidents n° du passeport ou autre pièce d'identité, en indiquant la date et le lieu de délivrance. (4) en cas de mandataire indiquer qualités et adresse personnelle.

STE RIH CAR (SARL-AU)

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : PREMIER ETAGE RUE 10 N 50 AZEMOURE xxx

****

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05-08-2020, au siège social de la Société R. CAR (SARL-AU) sise à PREMIER ETAGE RUE 10 N 50 AZEMOURE xxxx, au capital de 100.000,00 Dhs totalement libéré, affecté à Mr K. ZAKARIYA 1000 parts sociales d'une valeur de 100.000,00 Dhs Il a été décider ce qui suit :

– L'ouverture d'une nouvelle succursale, à l'adresse suivante N° 111 LOTISSEMENT ZIZ xx.

– La succursale est gérée par Mr K. ZAKARIYA, titulaire de la CIN N° Uxxx642

– La mise a jours des articles de statuts objet de modifications

– Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de 1er Instance d'Errachidia le 17/08/2020 Sous N° 218/2020.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Impôts

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
المديرية العامة للضرائب

Demande d'attestation d'inscription à la taxe professionnelle (TP)

Modèle AAC050F-16I

Date de dépôt : ……..…

N° de dépôt: ……

Identification du demandeur

N° d'identification fiscale : /3/7/6/9/8/1/9/8/

Nom et prénom ou raison sociale: ……STE R. CAR SARL AU……

Lieu d'activité : …N° 111 LOTISSEMENT ZIZ xxxx……

Domicile fiscal ou siège social : …N° 111 LOTISSEMENT ZIZ xxxx……

Activité : ……LOUEUR DE VEHICULES AUTOMOBILES SANS CHAUFFEUR……

Date de début d'activité : /0/5/- /0/8/-/2/0/2/0/ N° du Registre de commerce (RC) : …… ville du RC: ……

C N I ou carte de séjour n° : /__/__/__/__/__/__/__/__/ N° d'identification à la TP : /__/__/__/__/__/__/__/__/

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : /002310982/ /0000/ /94/

Tél. : 06 64 99 58 xx…… Fax : …… E-mail : ……

Objet de la demande

- Création d'une personne physique ou morale ☐
- Autre ☒ - préciser l'objet : ……ouverture d'une succursale……

Pièces à joindre

Personne physique ou morale déjà créée	
Le formulaire de la demande servi, daté et signé.	
Transfert du domicile fiscal, du siège social ou du principal établissement	
- Une copie du procès verbal de transfert (pour les personnes morales) ;	☐
- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ;	☐
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;	☐
- Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ;	☐
- Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.	☐
Nouvelle personne physique	
- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ;	☐
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;	☐
- Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ;	☐
- Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ;	☐
- Une copie de la CNI ou de la carte de séjour ;	☐
- Une copie de l'autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité (si l'activité est réglementée).	☐
Nouvelle Personne morale **Sociétés Anonymes; Sociétés à Responsabilité Limitée ; sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite**	
- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ;	☒
- Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ;	☐
- Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ;	☐
- Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ;	☐
- Une copie des statuts enregistrés ;	☐
- Une copie de la CNI, de la carte de séjour, du passeport ou du registre de commerce (RC) de l'administrateur ou l'équivalent du RC traduit le cas échéant pour les personnes morales non résidentes ;	☒
- Une copie de l'autorisation nécessaire à l'exercice de l'activité (si l'activité est réglementée) ;	☐
- Une copie du procès verbal de nomination du gérant s'il n'est pas nommé dans les statuts (pour les SARL).	☒

Cas des coopératives		Cas des organismes de placement collectif en valeurs mobilières "OPCVM"		Cas des sociétés mutualistes	
- Une copie de la décision d'agrément telle que publiée au bulletin officiel ; - Une copie des statuts enregistrés ; - Une copie de la CNI du président ; - Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; - Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	- Une copie du règlement de gestion (fonds commun de placement) ou des statuts enregistrés (société d'investissement à capital variable) ; - Une copie de l'acte d'agrément délivré par l'autorité marocaine du marché des capitaux (AMCC) ; - Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ; - Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	- Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ; - Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ; - Une copie des statuts enregistrés ; - Une copie de l'arrêté conjoint du ministre délégué au travail et aux affaires sociales et du ministre des finances ; - Une copie de la CNI du président du conseil d'administration de la société mutualiste.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Cas des Groupements d'Intérêt Economique « GIE »		**Cas des établissements stables**		**Cas des sociétés concessionnaires de service public**	
- Une copie du contrat de groupement ; - Une copie de la CNI de l'administrateur du GIE ; - Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire; - Ou une copie du titre de propriété (Immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	- Une copie du contrat de bail ou d'acquisition enregistré et légalisé ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé* ; - Une copie des statuts de la société mère, traduits le cas échéant ; - Une copie du PV de création de l'établissement stable ; - Une copie du marché ; - Une copie de la CNI, du passeport ou de la carte de séjour du représentant de l'établissement.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	- Une copie des statuts enregistrés ; - Une copie du contrat de concession ; - Une copie du contrat de bail légalisé et enregistré ; - Ou une copie du reçu de loyer légalisé par le propriétaire ; - Ou une copie du titre de propriété (immeuble, droit au bail ou fonds de commerce) ; - Ou une copie de l'acte de domiciliation légalisé*.	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Cas des fonds créés par voie législative ou réglementaire		**Cas des sociétés exploitant les centres de gestion de comptabilité agréée**			
- Une copie de l'acte de création du fonds.	☐	- Une copie des statuts enregistrés ; - Une copie de l'agrément.	☐ ☐		

* l'acte de domiciliation doit être établi par le propriétaire de l'immeuble ou du fonds de commerce ou bien par une personne inscrite aux rôles de la taxe professionnelle et qui ne soit pas elle-même domiciliée. L'acte de domiciliation doit mentionner les dispositions de l'article 93 du code de recouvrement des créances publiques.

A ....***RICH***..... Le ***07/08/2020***

Qualité du signataire :

....***GERANT***.....

Signature :

NB : - Pour les sociétés de fait, il faut produire toute pièce désignant l'associé principal.

- Pour les autres formes juridiques d'entreprises, veuillez contacter le bureau d'accueil et de coordination.

RAPPEL :

- **La déclaration d'existence** (Modèle ADM050 pour les personnes morales et modèle ADP050 pour les personnes physiques) doit être souscrite dans un délai maximum de **trente (30) jours** suivant la date :
  - soit de leur constitution, s'il s'agit d'une société de droit marocain ou de leur installation, s'il s'agit d'une entreprise non résidente ;
  - soit du début de l'activité, s'il s'agit de contribuables personnes physiques ou groupements de personnes physiques, ayant des revenus professionnels.

- **La déclaration d'inscription au rôle de la Taxe Professionnelle** (Modèle ADC061F) doit être souscrite dans un délai maximum de **trente (30) jours** suivant la date du début d'activité.